

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023-005

Le 6 février deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2023

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. GIRARDOT, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. BRAYER (au profit de M. THIEN), M. KALFON (au profit de M. JOMAIN) ; Mme DUC (au profit de M. GIRIN), M. SILVY (au profit de Mme RIVET), Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC),

SECRETARE DE SEANCE : Mme RIVET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Objet : Demande de subventions à l'Etat au titre de la DSIL et de la DETR 2023

Considérant la circulaire n° E-2022-28 du 10 novembre 2022 relative à la « Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)– Exercice 2023 »,

Considérant la circulaire n° E-2022-29 du 10 novembre 2022 relative à la « Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)– Exercice 2023 »,

Considérant que la commune, au vu de la nature des investissements qui seront inscrits au BP 2023, a l'opportunité de solliciter des concours financiers de l'Etat,

Considérant les modalités de dépôts des dossiers, impliquant notamment un dépôt par voie dématérialisée au plus tard le 15 février 2023,

Considérant les fiches action suivantes dont le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'un taux maximum de subvention (80 %,.) et d'un autofinancement par la commune à hauteur de 20 % minimum du montant de l'opération

La commune souhaite solliciter le concours financier de l'Etat pour les deux projets exposés ci-dessous.

1 – Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques communaux

TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE – Commune de Limas

ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE



CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins d'entretien et de nettoyage des espaces publics, la commune de Limas souhaite continuer à moderniser sa flotte véhicules, en remplaçant un véhicule utilitaire thermique de 15 ans d'ancienneté par un véhicule utilitaire de type Pick Up électrique.

Inscrit dans une démarche de transition énergétique et environnementale, la commune de Limas choisit de remplacer son véhicule utilitaire le plus ancien et le plus polluant par un véhicule électrique (énergie propre).

Cette démarche permettra de répondre aux besoins de la commune, d'améliorer la sécurité des agents et leurs conditions de travail, tout en répondant à la démarche écoresponsable soutenue par la commune auprès de ses concitoyens.

La commune de Limas opte pour l'achat d'un véhicule électrique

Le choix d'acquisition d'un véhicule électrique porte sur les motivations suivantes :

- Réduire les émissions de CO₂
- Réduire les nuisances sonores
- Réduire les frais d'entretien (4 fois moins élevés qu'un véhicule thermique)
- Affirmer la démarche Ecoresponsable de la commune de Limas auprès de ses concitoyens.



EFFICACITE ENERGETIQUE - MOINS DE CO₂
- PLUS D'ECONOMIE - MEILLEURE GESTION

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le



ID : 069-216901157-20230206-2023005-DE

| | |
|---------------------|---|
| Collectivité | Commune de Limas |
| Opération | Acquisition d'un véhicule électrique |

| Coût estimatif de l'opération | |
|--|--------------------------------|
| Poste de dépenses | Montant prévisionnel HT |
| Acquisition d'un véhicule électrique de type Pick up pour les opérations de nettoyage urbain | 34 000,00 € |
| Coût HT | 34 000,00 € |

| Plan de financement prévisionnel | | | | |
|---|----------------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------------|
| Financiers | Sollicité ou acquis | Base subventionnable | Montant HT | Taux intervention |
| DETR | | 34 000,00 € | 20 400,00 € | 60 % |
| Sous-total | | | 20 400,00 € | |
| Commune de Limas (Autofinancement) | | 34 000,00 € | 13 600,00 € | 40% |
| Coût HT | | | 34 000,00 € | |

2- Isolation des bâtiments des écoles, optimisation des énergies

PLAN DE RENOVATION THERMIQUE ET ECONOMIE D'ENERGIE

Commune de Limas

ISOLATION DES BATIMENTS DES ECOLES, OPTIMISATION DES ENERGIES



REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE – AMELIORER LE CONFORT



LE CONCEPT

Suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique dans les écoles, des actions d'amélioration thermiques ont été identifiées pour diminuer les consommations d'énergie.

Le projet consiste à renforcer l'isolation de l'enveloppe des bâtiments des écoles et à continuer la mise en œuvre de solutions permettant de diminuer la consommation énergétique tout en garantissant un confort des élèves et des utilisateurs en toute saison.

Cette démarche permettra de répondre à l'objectif du décret tertiaire qui demande à l'horizon 2030 de réduire de 40% le niveau de consommation d'énergie du bâtiment.

La commune de Limas opte pour

L'Amélioration Énergétique de ses bâtiments

Les travaux de rénovation énergétique qui seront engagés :

- Isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et, installation de brise-soleil (Ecole Maternelle)
- Isolation des plafonds des locaux techniques non chauffés en sous-sol (Ecole Élémentaire)
- Pose de films anti UV sur les vitres des pièces exposées à l'ensoleillement (Ecole Élémentaire et Pôle Petite Enfance)
- Relamping en source Leds et pose de commandes temporisées dans les circulations (Ecoles Maternelle et Élémentaire)
- Pose de boutons temporisés sur les arrivées d'eau des lavabos des sanitaires (Ecole Maternelle)



Une économie d'énergie de 40 % a été estimée.

| | |
|--------------|---|
| Collectivité | Commune de Limas |
| Opération | Rénovation thermique et énergétique dans les école. |

| Coût estimatif de l'opération | |
|--|-------------------------|
| Poste de dépenses | Montant prévisionnel HT |
| Programme de rénovation thermique et énergétique (école maternelle et école élémentaire) | 580 000,00 € |
| Coût HT | 580 000,00 € |

| Plan de financement prévisionnel | | | | |
|------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|-------------------|
| Financeurs | Sollicité ou acquis | Base subventionnable | Montant HT | Taux intervention |
| DSIL | | 580 000,00 € | 58 000,00 € | 10 % |
| Conseil départemental | | 580 000,00 € | 232 000,00 € | 40 % |
| Sous-total | | | 290 000,00 € | |
| Commune de Limas (Autofinancement) | | 580 000,00 € | 290 000,00 € | 50% |
| Coût HT | | | 580 000,00 € | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR) :

- Prend l'engagement de réaliser les travaux détaillés dans les deux fiches ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions à l'Etat au titre de la DSIL et DETR 2023 selon le plan de financement détaillé dans les fiches action ci-dessus,
- Décide d'accepter les subventions qui seraient éventuellement accordées.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

